



Organisation et règlement du Grand Prix Départemental.

- Introduction

Dans sa volonté de vouloir promouvoir la pratique du tir beursault et la participation aux prix généraux, le comité Départemental de tir à l'arc de Seine Saint Denis organise chaque année un Grand Prix Départemental doté de 3 prix dont les montants seront définis chaque année avant le début de la reprise de la saison des prix généraux, à savoir vers novembre décembre.

Pour la saison 2019, le montant du prix est fixé à 200 euros par type d'arme.

Seront récompensés les armes arc classique, arc à poulies, arc droit, toutes catégories tirant à 50 m confondues.

Ce grand prix récompense, après une sélection dont les modalités sont définies ci-dessous, le meilleur noir réalisé, par type d'arme, lors d'une finale.

- Organisation

Seuls les compagnies ou club de la Seine Saint Denis qui ouvrent leurs jeux pour un prix général peuvent participer à l'organisation de ce Grand Prix Départemental.

Les compagnies ou club de la Seine Saint Denis souhaitant participer à l'organisation de ce grand prix, dénommés ci-après le groupe, devront se faire connaître avant le 15/12 de chaque année auprès du responsable de l'organisation du grand prix. Le responsable est désigné par le Bureau directeur.

Les membres du groupe s'engagent à respecter les termes de l'organisation et le règlement qui suivent.

Les membres devront :



- Indiquer par un petit logo leur participation au grand prix

Ce petit logo devra figurer sur tous les mandats des membres du groupe, mandat individuel ou mandat des familles.

- Proposer à chaque archer venant tirer son prix général de participer également au grand prix.
- Vérifier si l'archer est à jour de sa cotisation
- Collecter les cotisations lorsque cela s'avère nécessaire et tamponner la carte de participant.

- Tenir la fiche d'information à jour après chaque garde.
  - Transmettre au responsable de l'organisation la fiche d'information dûment remplie sous 8 jours après la clôture de son prix général accompagnée des cotisations versées.
  - Accepter le cas échéant que son jeu soit retenu pour l'organisation de la Finale et dans ce cas prévoir une salle permettant la remise des récompenses.
  - S'assurer que des représentants de sa compagnie ou club, accompagnés de leur drapeau ou bannière, soient présents à la remise des récompenses.
- Règlement.
- Tir de classement.

Ce super prix est ouvert à tout archer participant à un prix général du groupe.

L'archer souhaitant participer devra s'acquitter d'une cotisation de 1 euro par an, en sus des mises correspondantes au prix général et prix particulier de la compagnie ou club qui le reçoit. Le prix de la cotisation est révisable chaque année.

Il devra, avant le début, de son tir s'acquitter de sa cotisation et faire tamponner sa carte de participant.

Cette carte sera téléchargeable depuis le site du comité départemental et disponible chez les membres du groupe.

Cette cotisation n'est versée qu'une seule fois pour la saison en cours.

Les archers devront tirer au moins 3 prix généraux dans le groupe et réaliser, dans le cadre uniquement du tir prix général, des noirs qui seront relevés. Sont exclus tous les tirs de remise pour un prix particulier ou autres.

L'archer choisit le moment où il décide de verser sa cotisation. En conséquence seuls seront pris en compte les noirs réalisés après le paiement de sa cotisation.

Les valeurs des noirs réalisés dans les différents prix seront centralisées et donneront droit à un classement allant du plus petit au plus grand noir. Un seul noir est retenu par archer

L'archer pourra tirer avec les armes qu'il souhaite, mais une seule arme sera retenue pour la finale.

A la suite du classement, les résultats seront visibles sur le site du comité départemental.

- Finale

Le meilleur classement par arme sera retenu pour participer à la finale. En cas d'égalité, l'archer devra indiquer l'arme avec laquelle il souhaite participer à la finale.

Les 10 meilleurs noirs Classiques, les 7 meilleurs noirs poulies et les 3 meilleurs noirs arc droit seront conviés à une finale qui se déroulera sur une journée à une date et à un lieu définis en début de saison.

La finale se déroulera entre les mois de novembre et décembre.

Chaque archer sera convié à la finale par un mail adressé au capitaine ou président dont les coordonnées sont indiquées sur le site de la FFTA.

La finale se déroulera sur deux départs les archers classiques le matin, les arcs à poulies et les arcs droits l'après-midi.

Dans l'esprit de convivialité, un repas pourra être proposé le midi.

Le tir se fera dans les mêmes conditions qu'un prix général, c'est-à-dire sur 60 flèches sans volées d'essai.

L'archer ayant réalisé le meilleur noir par type d'arme, lors de cette finale, sera récompensé.

La remise des récompenses se déroulera, en fin de journée, à la suite des tirs.

La présence des lauréats est obligatoire pour la remise des récompenses.

Cas particuliers :

Au cas où aucun noir n'est réalisé lors de la finale dans une ou plusieurs types d'armes, le prix ne sera pas distribué.

Au cas où un archer mineur remporte une finale, il lui sera remis un chèque cadeau du montant du prix.

Sauf en cas de bris de matériel, tout abandon en cours de tir ne donnera pas suite à un classement.